

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 23 MAI 2019**

Le vingt-trois mai deux mil dix-neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du seize mai deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Louis BAUSSAN, Jérôme CHERON, Jean-Marie FROGER.

Excusées : Isalyne HERIVEAU (pouvoir à Florence BARBIER), Sandrine WEINHARD (pouvoir à Pierrette BUNEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Cyrille PELLETIER est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire, soumet le compte rendu de la séance du 26 avril 2019 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il propose à l'assemblée municipale d'ajouter un point supplémentaire : devis de la Sté Colas.

1^{er} OBJET : SERVITUDE DE PASSAGE MME GRASSIN CLAUDETTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale qu'en janvier 2012, la municipalité a décidé d'acquérir la parcelle section A 1329 appartenant à Mme Grassin Claudette dans le cadre du futur lotissement de la Borde Chailloux. Celle-ci souhaite vendre la parcelle A 1330 jouxtant la parcelle A 1329. En conséquence, elle demande aux conseillers une servitude de passage d'une largeur de 4 mètres entre ces deux parcelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la servitude de passage sur une largeur de 4 mètres sur la parcelle A 1329.

2nd OBJET : BILAN FINANCIER CANTINE 2017/2018

Monsieur le Maire informe les conseillers que durant l'année scolaire 2017-2018, 40 enfants en moyenne ont fréquenté la cantine par jour (47 pour l'année 2016-2017), 5 640 repas ont été servis durant cette année scolaire (6 573 repas l'année 2016-2017). La charge de la commune s'élève à 21 263,47 €, le coût de revient d'un repas est de 6,97 € (contre 6,75 € en 2016/2017).

Le conseil municipal prend acte de ce bilan.

3^{ème} OBJET : REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE EN SEPTEMBRE 2019

Il est proposé de revoir les tarifs du repas de la cantine présentés ci-dessus :

	Prix actuel
Maternelle	2,90 €
Primaire	3,35 €
Adulte	5,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'actualiser les tarifs des repas de la cantine de la manière suivante à partir du 1^{er} septembre 2019.

	2019
Maternelle	3,00€ à la majorité
Primaire	3,35 € à l'unanimité
Adulte	5,30 € à l'unanimité

4^{ème} OBJET : DEMANDE AIDE INDIVIDUELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le CCAS s'est réuni le 20 mai 2019, une demande d'aide a été examinée et les membres du CCAS ont émis à l'unanimité un avis favorable.

Il rappelle que lors du conseil municipal du 14 octobre 2016, par mesure de simplification comptable, le budget du CCAS a été rattaché au budget de la commune depuis 2017.

Monsieur le Maire demande de se conformer à l'avis de la commission du CCAS concernant cette demande et de délibérer dans ce sens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avis du CCAS concernant la demande d'aide instruite en CCAS le 20 mai 2019.

5^{ème} OBJET : DEVIS FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire informe les conseillers que le feu d'artifice aura lieu le samedi 6 juillet 2019, la commune a reçu deux devis de 1800 € TTC (Pyro concept et Plein Ciel). Il propose de retenir le devis de la société Plein Ciel avec un renforcement du spectacle avec étoiles scintillantes, pluie d'or et bouquet prestige ainsi que l'achat de leds pour les lampions, bracelets et bâtons lumineux pour 199,70 € TTC. La retraite aux flambeaux défilera cette année dans la rue des Fleurs et sera accompagnée par l'harmonie musicale de Dollon, le repas de l'artificier est à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de retenir le devis de Plein Ciel d'un montant de 1800 € TTC avec le complément de 199,70 € TTC.

6^{ème} OBJET : EMBLEMES DES STATUES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le comité Mains d'Art organise un symposium international de sculpture monumentale sur pierre du 23 juin au 7 juillet 2019 au gîte de la Métairie. Lors de cette manifestation, sept sculptures seront réalisées dont cinq resteront sur la commune, il convient de se positionner sur les emplacements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les emplacements retenus sont les suivants : le lavoir route de Dollon, à l'entrée du lotissement route de Thorigné, le parvis de l'église, à l'entrée de la zone de loisirs en bas du chemin de Bouchelouve, rue de Cournon.

7^{ème} OBJET : DEVIS DE LA STE COLAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement de l'allée piétonne ont débuté le 13 mai 2019, et rappelle aux conseillers qu'une réunion de chantier a lieu tous les mardis à 9h. Durant la réunion de chantier du mardi 21 mai 2019, il a été constaté la nécessité de créer deux zones de stationnement en face du cheminement piétonnier. En conséquence, la Sté Colas a fourni à la commune un devis concernant ces travaux, celui-ci est de 7 741,66 € TTC. Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à prendre en compte les travaux présentés ci-dessus au marché public initial et d'autoriser le cabinet d'études IRPL à établir un avenant à ce marché public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à prendre en compte les travaux de création de deux zones de stationnement en face du cheminement piétonnier route de Thorigné et autorise le cabinet d'études IRPL à établir un avenant au marché public.

8^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Restauration de la statue de la Vierge à l'Enfant d'Hélène Bertaux** : La commune a reçu l'arrêté d'attribution de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des pays de la Loire le 16 mai 2019 (aide de 720 €). La demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Sarthe a été envoyée le 20 mai 2019.

. **Point travaux en cours** : les agents communaux ont installé des jardinières au niveau des fenêtres de la mairie, ils ont fleuri les parterres, broyage des bernes sur les routes de campagne.

. **Travaux concernant l'aménagement de l'allée piétonnière** : les poteaux EDF ont été retirés le 20 mai 2019 et les poteaux Orange ont été enlevés le 24 mai 2019.

. Vélo Sport St-Michel Charles Christ : dimanche 9 juin 2019 courses cyclistes championnat régional Pays de la Loire.

. Marche gourmande : samedi 15 juin 2019 organisé par le comité des fêtes de St-Michel.

. Kermesse de l'école : vendredi 21 juin 2019.

. Comité Mains d'art : manifestations du 23 juin 2019 au 7 juillet 2019.

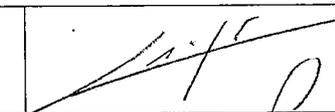
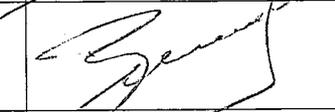
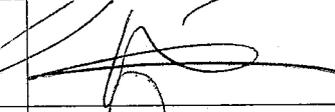
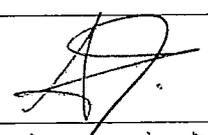
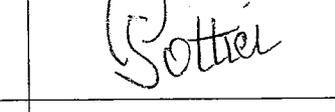
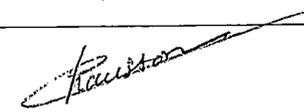
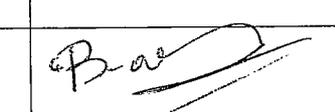
. Comité des fêtes : samedi 6 juillet 2019 repas champêtre organisé par le comité des fêtes suivi de la retraite aux flambeaux accompagnée par l'Harmonie musicale de Dollon et feu d'artifice offert par la municipalité.

. Tableau des permanences des élus pour les élections européennes le 26 mai 2019 :

HORAIRES	NOMS
8h-10h30	Pierrette BUNEL, Jérôme CHERON, Pascale CHAUSSON
10h30-13h	Michel FROGER, Jean-Marie FROGER, Florence BARBIER
13h-15h30	Louis BAUSSAN, Cyrille PELLETIER, Isalyne HERIVEAU
15h30-18h	Jean-Claude POTTIER, Catherine CROTEAU, Sandrine WEINHARD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER		Isalyne HERIVEAU	Excusée pouvoir à Florence Barbier
Pierrette BUNEL		Jean-Marie FROGER	
Florence BARBIER		Catherine CROTEAU	
Jean-Claude POTTIER		Sandrine WEINHARD	excusée pouvoir à Pierrette BUNEL
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER secrétaire de séance	